tire au parquet. M. Blanc perdit un fils en juillet dernier. S'étant rendu au cimetière ces jours-ci, il constata que la terre recouvrant le cercueil avait été tout fraîchement bouleversée. Il constata en outre, que les plantes et les fleurs qu'il avait placées sur la tombe, avaient été enlevées et remplacées par d'autres. M. Blanc se demande anxieusement si le cadavre de son enfant n'a pas été changé de place, ou si un autre cercueil n'a pas été déposé sur celui de son fils.

Telle est la situation de ce cimetière. A noter que la commune, prévoyant tous les événements déplorables qui viennent de se produire, avait, depuis longtemps, fait construire, à la Turbie-Basse, un cimetière. Mais ce cimetière ne put être utilisé, parce que, paraît-il, aucun prêtre n'était désigné pour en effectuer le service.

L'administration paraît enfin se préoccuper de remédier à cette singulière situation.

LES GRÈVES

Dans le Nord

Jaurès dans le Nord

Nous rappelons que le citoyen JAURÈS, appelé par le Comité de la Grève d'Armentières-Houplines, arrivera aujourd'hui jeudi, à Armentières.

Il y aura certainement foule, aujourd'hui jeudi, sur la place d'Houplines, pour entendre et applaudir l'éloquent orateur socialiste.

LA CONFÉRENCE AURA LIEU A DEUX HEURES ET DEMIE.

POUR LES TISSEURS

Sous ce titre, Jaurès qui fera, comme on le sait, une conférence cet après-midi, jeudi, à quatre heures, sur la place d'Houplines, publie cet article dans la *Petite République* :

— Il fallait voir de quel air de provocation et de fureur M. Dansette et M. Laroche-Joubert demandaient hier à la Chambre le débat sur « les désordres d'Armentières ». A les entendre, il n'y avait pas une minute à perdre pour arrêter, pour réprimer la « Révolution triomphante ». Et ils demandaient que le débat eût lieu tout de suite, oui, tout de suite. Vous entendez bien que si la Chambre avait accédé à ce vœu, le lendemain son vote eût été exploité dans le pays contre les grévistes. Peut-il que la situation soit grave à Armentières, fait-il que les passions subversives y soient déchaînées pour que la Chambre se détournant de ses moines et rompant l'ordre du jour concerté entre le gouvernement et les groupes de gauche, ait ouvert d'emblée le débat réclamé par les hérauts du patronat? La majorité républicaine, sagement et avec sang-froid, a mis à la suite ces fougueux assaillants.

Voilà ce qu'on fait d'une « question ouvrière », n'est écrit tragiquement M. Gaujou. Il paraît que proposer la répression implicable des grévistes et écraser sous la menace leur revendication, ce serait « une question ouvrière ». Avec une sorte de candeur, M. Dansette a avoué tout son plan. « Ce n'est pas une question professionnelle que je viens traiter, a-t-il dit, c'est une question d'ordre public. » Et cela signifie qu'il ne voulait parler ni de la misère des ouvriers, ni de l'effroyable humilité des salaires, ni de la tactique patronale visant avec la loi de dix à vingt ans, ni de la déplorable intervention de la Chambre de commerce qui, en annonçant une diminution nouvelle des salaires misérables, a ouvert le conflit.

Non, il ne voulait parler de rien de tout cela, il voulait parler seulement « de l'ordre public », et reprocher au gouvernement, complice des révolutionnaires, de ne l'avoir pas suffisamment protégé. Hélas! les réactionnaires peuvent-ils reprocher au ministère de n'avoir pas envoyé les troupes dans la région de la grève? Il y a presque autant de soldats armés que de grévistes désarmés. Mais il paraît qu'il les a envoyés trop tard, et que, dès la première minute, la veille même du conflit, l'armée aurait dû être mobilisée.

C'est à cette politique d'affolement systématique et de violent égoïsme de classe que les interpellateurs voulaient associer la Chambre. Elle leur a fait savoir par son vote qu'elle n'était pas dupe. Que nos adversaires n'imaginent point que nous doutons le débat. Ce n'est pas un débat que les réactionnaires voulaient ouvrir : c'est une sommation qu'ils voulaient nous adresser, et à cette provocation audacieuse tous les socialistes, sans exception, ont été d'accord pour répondre par un vote d'ajournement. Mais la question reste posée.

Et ce qui exaspère la réaction, c'est que chaque fois la vérité mieux connue sert la cause des ouvriers en grève. C'est que les incidents que la réaction cherchait à grossir et à exploiter, sont ramenés à leurs proportions véritables : c'est que le rôle des organisations ouvrières, qui ont désavoué tout acte de violence ou de pillage se dégage aux yeux les plus prévenus; c'est que le référendum ouvrier, si calme, si libre, vient de manifester à tous que la grève n'est manœuvrée ni par la dictature d'une minorité, ni par un aveuglé entraînement, mais par la volonté réfléchie et certaine de milliers de travailleurs qui sont résolus à user de tout leur droit pour améliorer une situation intolérable.

Du même coup, les responsabilités du patronat lui-même, qui impose à l'industrie textile un régime chaotique et contradictoire, qui pousse légèrement en quelques points les progrès du machinisme, et qui, sur d'autres, fait payer aux ouvriers les frais de sa déplorable routine, commencent aussi à se préciser. La responsabilité se précise encore de ceux qui, ayant rusé avec la loi Millerand, sont obligés maintenant de franchir en une fois la double étape prévue par la loi, et qui veulent faire porter aux salariés la peine de l'imprévoyance ou de l'égoïsme des dirigeants.

Oui, le débat viendra, et ample et clair. Oui, nous aurons plaisir à discuter le sophisme de M. Méline qui ne nous trouve point assez internationalistes maintenant et qui nous propose de régler toute la question de l'industrie textile par des mesures internationales. A la bonne heure! Mais ce nécessaire effort international ne nous dispense pas de l'effort national. La preuve que les prix et les tarifs des concurrents étrangers ne sont pas l'élément unique ou principal de la crise, c'est qu'il y a de patron français à patron français, de région à région, de ville à ville, de notables différences dans les tarifs et les salaires. L'industrie textile française doit faire un grand effort intérieur d'unification et de progrès avant d'avoir le droit d'invoquer le bénéfice d'une législation internationale que nul, d'ailleurs, ne désire plus que nous.

Mais pour que le débat puisse se produire, pour que la clarté complète puisse se faire, pour que les ouvriers tisseurs du Nord puissent négocier utilement et fortement avec leurs patrons, il faut qu'ils ne soient pas exposés à fléchir sous l'excès de misère. Il faut que dès maintenant, dans la grande et décisive lutte où ils sont engagés, ils se sentent soutenus par tout le prolétariat. C'est le devoir le plus impérieux de tous les groupements ouvriers et socialistes.

Intéressante Interview

Nos lecteurs tirant avec le plus vif intérêt l'interview sensationnelle publiée par notre confrère M. Gabion, dans le *Temps*, et *auquel faisait* allusion le citoyen Desmons, mardi, dans son discours d'Armentières :

« Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler que les déclarations patronales retenues par les ouvrières ont trait à l'établissement d'un tarif uniforme et à la promesse de ne pas abaisser les salaires proportionnellement à la réduction prochaine de la journée de travail.

Qu'allaient répondre les industriels à cette lettre qu'ils ont reçue ce soir seulement? Se montreraient-ils froissés du refus opposé à leur demande de reprise du travail et du rejet d'une procédure à laquelle ils avaient adhéré? Ou, dans leur désir de conciliation, impoliraient-ils leur amour-propre à la paix publique et peut-être bien à leurs intérêts?

Nous avons posé la question au propriétaire de la plus importante usine de tissage d'Armentières, à l'un des patrons qui se montrèrent les plus conciliants au cours de cette grève.

Nous l'avons joint dans son magasin à l'architecture imposante, passant à travers les groupes de soldats couchés parmi les rouleaux de toile. Jeune, le front intelligent, l'œil vif, l'industriel nous reçoit souriant et cordial. Pour des raisons que l'on comprendra par la suite, il nous prie de ne pas le nommer :

— Ce que nous allons faire?... Mon Dieu, j'espère bien que nous allons répondre à l'invitation polie, déférente presque, des ouvriers. Ils sollicitent un rendez-vous. Pourquoi pas? Ah! s'ils nous avaient parlé sur un ton cavalier, menaçant, ce serait une autre affaire; mais ils sont courtois. Mon avis personnel est qu'il faut envoyer des délégués demain à la mairie, car, remarquez bien qu'ils ont eu la délicatesse de choisir la maison commune et non pas la leur, la Maison du Peuple, comme ils auraient pu le faire.

— En somme, vous maintenez vos concessions?

— Oh! attendez, moi je suis de cet avis. Plusieurs de mes confrères aussi. Mais il en est d'autres qu'il sera plus difficile d'amener à notre opinion. Ils ont l'orgueil patronal, moi, je suis un homme pratique.

— Et votre intérêt vous commande de mettre fin à la grève?

— Mais oui..., à la condition que les grévistes aient satisfaction.

On comprendra la surprise que me causèrent ces paroles. Mon interlocuteur sourit, et, d'un geste, m'invita à l'écouter :

— Je vais vous parler, dit-il, avec la plus entière franchise. La diversité des tarifs de la main-d'œuvre est la plaie de notre industrie. En demandant l'unification, le syndicat travaille pour nous, autant que pour lui. Il est également fondé à réclamer l'augmentation des salaires, car les ouvriers et les ouvrières gagnent peu : de 12 à 20 francs par semaine. C'est chez moi que les salaires sont le plus élevés, et, toujours, nous avons fait des efforts pour relever la situation de l'ouvrier. La guerre des tarifs est une calamité. Elle nous a valu trois longues grèves. La dernière a abouti au tarif de 1889. Nous l'avons appliqué — il représentait pour nous une diminution des salaires — mais nombreux furent les industriels qui le violèrent. Certains, plutôt que de l'observer, fondèrent des usines aux environs : à Lille, à la Gorgue-Estaires, à Bailleul, à Hazebrouck, etc. C'est ainsi que d'une usine à l'autre, la différence des prix de façon s'élève jusqu'à 20 %. Prenons un exemple : le peignage. Je paie 11 centimes la façon d'un mètre de cette toile. L'un de mes confrères, à cinq kilomètres d'ici, rogne sur ce prix 2 à 3 centimes et 1 centime sur la « préparation ». Pour un grand nombre d'industriels incorrévoyants, mal outillés et intéressés, toute économie doit être prise sur le salaire. C'est absurde!

Mon interlocuteur s'anime :

— Ils ne comprennent pas, les malheureux, que de telles pratiques ne sont que des expédients cruels, propres à ruiner une industrie. La main-d'œuvre n'est pas une marchandise comme une autre. Elle a un minimum : la vie de l'ouvrier. On ne peut réduire à l'infini le salaire du travailleur, parce qu'il est un être vivant et qu'il lui faut réparer ses forces, élever sa famille. Tenez! à ce sujet, j'approuve sans réserve la loi Millerand-Colliard. Quand un être humain, homme, femme ou enfant, a travaillé consciencieusement pendant dix heures, j'estime qu'il a besoin de repos. Et puis, que lui reproche-t-on de cette loi? On croit qu'elle ne réduise la production. Ce n'est pas sûr; en tout cas, on devrait s'en féliciter, puisqu'il y a surproduction.

L'industriel reprend :

— En a-t-on fait des affaires pour cette diminution d'une demi-heure de la journée de travail! Mais c'est une perte infime, ô ma! Comparez-la donc à celle que nous impose la hausse du coton, qui valait 95 centimes le kilo en 1899 et que nous avons payé 1 fr. 50 le mois dernier. Le coton brut, dont le prix était de 33 francs en 1899, a valu 85 francs il y un mois et se paye encore 70 francs. Prenons le lin? Le lin, payé 33 fr. 50 le paquet, en 1899, vaut aujourd'hui 49 francs. Combien infime serait, en regard de ces chiffres, la hausse du prix de revient qu'occasionnerait, sur les mêmes sommes, l'augmentation de 2 à 3 centimes réclamée par les ouvriers? Et quand on pense qu'elle se traduirait à leur profit par une augmentation hebdomadaire de 4 à 5 francs, il faut être cruel pour repousser leurs revendications. D'ailleurs, la hausse sur la matière première a élevé le prix de vente de 30 à 35, la consommation les a payés. Eh! bien, s'il le faut, elle payera les deux centimes de l'ouvrier.

— Et la concurrence étrangère? objections-nous.

— La concurrence étrangère? Nous devrions être les derniers à en parler, nous tisseurs et filateurs; nous avons les tarifs protecteurs. Si nous ne pouvons pas lutter — et ce n'est pas le cas — obtenons du Parlement qu'il les élève, ces tarifs, mais ne touchons pas au salaire de l'ouvrier. C'est niais et criminel.

— Mais si vous acceptez à Armentières le tarif surélevé, ne craignez-vous point la concurrence immédiate de vos confrères de Lille et des environs?

— Oui, nous la craignons et nous sommes les premiers à déplorer, croyez-le, l'échec de la grève générale. Les ouvriers ont eu grand tort de lancer leur mouvement sans une entente préalable. Ils vont avantager les mauvais au détriment des bons, à moins qu'ils ne se ressaisissent. Tant que les affaires iront bien, nous ne désespérons pas de lutter contre nos concurrents lillois, grâce à notre organisation industrielle supérieure à la leur, grâce au perfectionnement de notre outillage surtout, mais quand viendront les périodes difficiles, nous serons en état d'infériorité, car alors le bénéfice est si réduit que l'on doit compter à un centime près. Mais, je vous le répète, j'espère encore que les syndicats ouvriers sauront imposer aux Lillois les concessions nécessaires.

Je quitte mon interlocuteur sur ce vœu subversif, et je retourne à Lille. Là, j'apprends que les pourparlers engagés séparément entre patrons et ouvriers de chaque usine sont rompus. Les grévistes, réunis à l'Hôtel des Syndicats, ont décidé de joindre leurs revendications à celle des Armentiérois et de réclamer le même tarif que leurs voisins. Le patron « gréviste » a été écouté. Les grèves du Nord sont un épisode de la lutte de la grande industrie contre la moyenne. C'est ainsi que, dès le début, nous avons apprécié la portée économique de ce conflit.

MARIUS GABION.

La Journée de Mercredi

A Armentières

(De nos correspondants et envoyés spéciaux)

Mercredi, 21 octobre 1903. — Il fait un temps nuageux et triste. Le vent froid qui souffle depuis la veille maintient les promeneurs chez eux. Aussi la foule est rare aux abords des places publiques. La Grand'Place est traversée par des soldats et des officiers. Il n'y a que très peu de civils dans les rues.

La population, d'ailleurs, a fini par s'habituer aux rondes et aux patrouilles des militaires et elle ne prête plus qu'une attention distraite aux marches et aux chevauchées.

Il est neuf heures du matin. Vers la Maison du Peuple nous apercevons les délégués de la grève qui vont se consulter avant l'entrevue que les patrons ont promise à l'Hôtel de Ville d'Armentières.

La réunion est courte. Le rendez-vous semble être inutile. Les patrons sont en possession des trois tarifs élaborés : tarif revu des tissages, tarif des préparations, tarif des filatures.

Il n'est pour eux d'autre leur opinion sur ces trois points.

Le Comité de la grève délègera et les soumettra à la volonté de l'assemblée générale.

Nous voici à la mairie.

Le citoyen Dandurmez, maire, coiffé de son petit feutre mou, le veston boutonné, monte le perron de l'Hôtel de Ville. Les soldats et les officiers qui le connaissent maintenant complètement le saluent à l'entrée.

Dandurmez a les yeux plus profonds et plus fatigués. Les derniers événements l'ont totalement accaparé. Cet homme a fourni pendant quinze jours une somme considérable de travail et de réflexion. On s'en aperçoit à la lassitude de ses traits. Cependant c'est d'un pas allègre qu'il entre dans l'Hôtel de Ville pour se rendre à son bureau. Car, dans le chaos de la lutte économique, assailli de tous côtés par le Comité de la grève, par l'autorité préfectorale, par les commandants militaires, placé dans des situations angoissantes et douloureuses, responsable de ses concitoyens et des siens, notre ami trouve encore le temps matériel et la quiétude nécessaires pour administrer sa commune.

L'ENTREVUE

Les délégués ouvriers viennent de monter l'escalier de pierre qui conduit à la grande salle, où doivent s'engager les pourparlers. Le Maire les y reçoit.

Chacun prend siège autour d'une large table couverte d'un tapis vert.

Devant les fenêtres l'on aperçoit la place où stationne un piquet de dragons qui s'ennuient.

Soudain entrent en coup de vent, très affairés, en retard, MM. Villard, Henri Chas et Jeanson, délégués des patrons.

Ils demandent le salon du maire. Quelqu'un les *introduit aussitôt dans la grande salle où se tiennent* les délégués.

Quelques minutes après, c'est le citoyen Emile Sohier, maire d'Houplines, qui arrive avec l'un des délégués de sa commune. Après quelques poignées de main échangées, nos amis sont introduits dans la salle où la discussion vient de commencer.

Les pourparlers restent absolument secrets et à la sortie qui a lieu à *midi moins cinq*, les patrons s'obstinent à éviter les assauts patients des journalistes.

Ceux-ci, désespérés, se rabattent sur les fonctionnaires municipaux, *qui ignorent complètement* la situation et, en dernière alternative, attendent la descente des délégués ou flient dîner.

PATRONS ET OUVRIERS

Nous sommes parvenus — non sans peine — à avoir quelques éclaircissements sur l'attitude des patrons devant les délégués de la grève.

Ceux-ci ont reconnu d'abord ne posséder aucun mandat pour régler la question des filatures.

M. Villard a exposé qu'en matière de tissage ses collègues et lui ne pouvaient que se borner à l'application intégrale et stricte du tarif convenu en 1889.

Les ouvriers ont fait observer que ce tarif établi à une époque où la durée du travail était plus longue, ne répondait plus aux conditions actuelles du travail et qu'il fallait nécessairement le réformer ou le réviser.

Les patrons ont répondu que leur décision en matière de tissage s'arrêtait là. Ils invoquèrent la concurrence extérieure et celle de Lille.

Cependant ils reconnurent que leurs collègues leur avaient donné pleins pouvoirs pour négocier avec les ouvriers.

En ce qui concernait le tarif des préparations, ils objectèrent que la grève n'avait point eu cette revendication pour point de départ et ils affirmèrent — c'est-à-dire que l'un affirma — que sa dignité lui interdisait de traiter sur ce point.

Ils résumèrent d'ailleurs leurs décisions par lettre et les soumirent aux délégués. Ceux-ci demandèrent à les faire apprécier par l'assemblée générale des grévistes, qui fournirait son avis dans l'après-midi.

Voici la lettre des patrons :

Armentières, le 20 octobre 1903.

A Messieurs les membres du Comité de la grève,

Messieurs,

Nous vous accusons réception de votre lettre circulaire du 19 courant.

Nous vous confirmons nos déclarations relatives :

1° A l'application intégrale du tarif de 1889 pour le tissage ;

2° A la mise à l'étude par une commission mixte, et dès la reprise du travail, d'un tarif uniforme de préparations, qui devra être appliqué dans un très bref délai.

Le tarif de 1889 étant sensiblement plus élevé que ceux appliqués partout ailleurs, il nous est actuellement impossible d'envisager une augmentation.

Le tarif général des préparations n'ayant pas été demandé aux patrons avant la déclaration de la grève, et par suite n'ayant pas été refusé aux ouvriers, nous ne croyons pas devoir le mettre à l'étude avant la reprise du travail.

Nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour les patrons énumérés ci-dessous,
(Signé) : Joseph VILLARD.

Maisons H. Becquart, Becquart et Turpin, A. Houchez, L. Houchez, Cardon-Masson et Fauvergue, H. Chas, Cousine et Lambert, H. Dansette, L. Decherf, Deweppe fils, Dubois et Charvet-Colombier, Dufour-Deren, Duhot fils, Dulac et C. Dutilleul, Hurtrel, Jeanson, Lachevrez-Dewilde, Longeville, Mahieu, Parent et Fenile, Poulain, A. Rogeau, Rogeau aîné, Salmon, Villard-Castelbon et Viel, Wattrelot, Dubout et Bricquet, Ruyant et Debosque, Noël Dubout et Bricquet, Ruyant et Debosque, Noël Dubout et Bricquet, Decourchelle-Debay, Frennaux et Delplanque.

LA SITUATION

Dans la réunion qui suivit le départ des patrons, les délégués examinèrent dans tous ses termes la situation.

En somme, les propositions patronales sont exactement les mêmes que celles qui furent soumises par le préfet du Nord au vote lors du Référendum.

En matière de tissage les patrons limitent toutes leurs concessions à l'application qu'ils affirment *stricte et intégrale du tarif de 1889.*

Ce tarif, dont depuis quinze ans la plupart des manufacturiers n'ont pas tenu compte, dont les bases sont actuellement périmées en raison des transformations de la technique industrielle et de la réduction de la journée de travail, ne peut être accepté, par l'assemblée générale des grévistes qui estime que son adaptation aux nécessités actuelles de l'industrie s'impose d'urgence.

D'autre part, les grévistes sont persuadés que l'élévation du prix des façons est possible puisque les patrons de la banlieue ont déjà cédé en plusieurs endroits.

L'AVIS DES DELEGUES

Les patrons armentiérois disent des délégués à qui nous demandons leur avis, n'ignorent pas que l'application d'un tarif unique pour Armentières, Houplines et la banlieue, servirait non pas seulement les intérêts des salariés mais les leurs.

Si des seuls motifs de dignité et d'amour-propre les retiennent, c'est bien puéril et mesquin.

D'autre part, les patrons subordonnent à la reprise préalable du travail, l'examen du tarif en ce qui concerne les préparations.

Ils ont pu penser pourtant plus devant la majorité écrasante de dimanche en faveur de la grève prétendre que les ouvriers et les ouvrières en préparations sont en chômage forcé. C'est une légende qu'il serait ridicule après les résultats probants du Referendum de servir à nouveau à l'opinion publique.

Les ouvriers attendent encore la réponse des filateurs.

Ils sont persuadés que les patrons comprendront qu'en la circonstance, leurs intérêts sont solidaires de leurs salariés et qu'ils viendront d'eux-mêmes à la solution demandée.

Telle est, brièvement présentée les avis de la plupart des délégués sur la question.

LES DESSOUS D'UNE HISTOIRE

Deux de nos confrères cléricaux, la *Gazette d'Armentières*, et le *Journal d'Armentières*, ont relaté, non sans une pointe d'ironie voulue et calculée, un incident dont a été victime un très honnête et très digne citoyen d'Armentières.

Cet ensemble des deux organes réactionnaires et capitalistes pour signaler à l'opinion publique un malheureux ouvrier, nous a surpris et nous avons voulu en avoir le cœur net.

Voici sur ce point les résultats de notre enquête.

« M. Isidore Simoen, sapeur-pompier de permanence à la Compagnie, habile rue d'Erquinghem, à Armentières, un estaminet à l'enseigne du *Bienvenu*. Ce brave ouvrier est père de famille et sa femme, d'une santé très délicate, sera bientôt mère.

M. Simoen, est connu dans son quartier, pour ses opinions nettement anticléricales et socialistes. Il devait nécessairement attirer sur lui les rancunes et les haines de voisins envieux, clients fidèles de la réaction.

Dimanche soir, M. Simoen, ferma à sept heures son estaminet, ainsi que le prescrit l'arrêté préfectoral et il se tint avec sa femme dans l'arrière-cuisine, séparée de l'établissement par un autre corps de logis.

La position intéressante de sa femme réclamant des soins tout particuliers, M. Simoen veilla jusqu'à neuf heures et demie.

A cette heure précise des coups redoublés retentirent à la porte de l'estaminet donnant sur la rue.

Les chiens aboyèrent.

Il fut répondu à ceux qui continuaient à la porte leur vacarme que la retraite étant depuis longtemps arrivée l'on n'ouvrait pas.

Mécontents, les individus se rendirent alors à la porte de la cour et l'un d'eux s'apprêtait à entrer de force dans l'arrière logis, quand le cabaretier le repoussa hors de son domicile.

Devenus furieux les gendarmes et en particulier l'un d'eux, nommé Dricke frappèrent à coups de poing sur les carreaux. L'un d'eux fut brisé.

La malheureuse femme de M. Simoen, saisie par la brutalité de ces étranges représentants de l'ordre, tomba malade. Nos pandores s'éloignèrent, et 2 heures après fis revenaient de nouveau frapper à coups de poing et à coups de pied contre la porte.

M. Simoen ouvrit la fenêtre de sa chambre et refusa d'ouvrir. C'était son droit.

Les individus qui s'étaient fait accompagner par des soldats, baïonnette au canon, se retirèrent. Mais des sept heures du matin, ils revenaient encore à la charge.

Pour se venger contre le tenancier de l'établissement, ils lui dressèrent procès-verbal pour infraction à l'arrêté préfectoral et l'accusèrent d'avoir *outragé* la gendarmerie.

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire. Non seulement M. Simoen était dans son droit, en refusant l'entrée de son domicile pendant la nuit et pour des motifs logiques — la présence de sa femme à qui il donnait des soins que personne n'avait à contrôler — mais encore il n'a fait que dire aux gendarmes : « Si vous croyez que des clients sont chez moi, faites surveiller ma maison, vous le verrez bien. »

Or, les gendarmes, non contents d'insulter, de menacer et de frapper, sont revenus plusieurs fois à la charge. Pourquoi? Le sieur Dricke, clérical avéré, a-t-il des haines politiques à satisfaire? Croit-il que M. Simoen est pour quelque chose dans l'exonération de la rétribution collégiale dont sa fille s'est vue évincée?

Nous rappelons l'attention de l'autorité judiciaire sur ce point. Les gendarmes seront sans doute cru et M. Simoen condamné, parce que la loi n'admet point qu'un gendarme puisse travestir la vérité.

Mais, l'appel de M. Simoen devant la correctionnelle équivaut pour lui à la ruine et à la perte de sa fonction et nous doutons que la justice puisse se prêter à une aussi infâme combinaison contre un citoyen honnête et convaincu, dont le casier judiciaire est absolument vierge de toute condamnation.

L'APRES-MIDI

L'après-midi a été excessivement calme, comme d'habitude.

A 3 heures était annoncée à Houplines, sur la place de la Coopérative, une assemblée générale des grévistes.

Ils arrivent par petits groupes et s'entassent devant le balcon de la Coopérative.

A 3 heures 15 on peut compter que 3500 personnes au moins sont sur la place.

Un délégué du comité de la grève qui préside, déclare la séance ouverte et donne la parole au citoyen Sohier.

DISCOURS DE SOHIER

Le maire d'Houplines est acclamé à son arrivée à la tribune. C'est l'orateur privilégié des grévistes et un silence imposant s'établit aussitôt.

Il donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu ce matin entre patrons et ouvriers. Les propositions des patrons n'ont rien de nouveau : elles n'apportent rien de plus que les affiches de dernière heure posées dimanche dernier.

Nous avons délibéré, dit Sohier, que ces propositions étaient considérées par les grévistes comme insuffisantes ainsi que le démontre éloquemment le résultat du Referendum.

Les patrons nous ont répondu qu'ils avaient le mandat impérativ de promettre l'application du tarif de 1889 mais de ne pas traiter la question des filatures et préparations avant la reprise du travail.

Les prétentions des grévistes, avons nous dit, n'ont pas changé : Révision et amélioration du tarif de 1889 et homologation des tarifs précis pour la filature et les préparations.

D'autre part les patrons ont renouvelé leur offre de faire étudier par des commissions mixtes les situations des préparateurs et tileurs.

Et comme les patrons ajoutaient qu'il ne leur serait plus possible dans l'avenir de se rencontrer avec nous, nous leur avons demandé une suspension de séance de 24 heures afin de vous soumettre leurs offres. (*Cris : Vive la grève !*).

Demain à 10 heures doit avoir lieu une nouvelle réunion à la Mairie d'Armentières où on signifiera la réponse des grévistes.

Si nous avons bien agi en demandant la révision du tarif de 1889 et l'élaboration des tarifs filatures et préparation vous nous le direz, ajoute Sohier. (Oui ! Oui ! Applaudissements).

Après 2 heures de discussion, l'entretien a pris fin pour reprendre demain. Nous signifierons aux patrons, si vous nous en donnez mandat, la lutte à outrance. (Applaudissements).

Il est bien entendu, ajoute Sohier que si nous défendons ainsi les 7284 grévistes décidés à l'énergique résistance, nous défendons aussi les grévistes de la banlieue qui peuvent compter sur nous.

Le citoyen Sohier donne ensuite lecture de la lettre des patrons que nous publions plus haut. Si les patrons ne veulent pas, en plein chômage, ajoute-t-il, traiter des filatures et préparations, c'est, nous ont-ils dit, parce que la brusque détermination gréviste, a froissé leur dignité. En bien ! les ouvriers ont aussi leur dignité à eux et elle leur commande de refuser les propositions insuffisantes du patronat. (Bravo ! Bravo !).

Sohier annonce ensuite la conférence Jaurès dont nous parions plus loin et les conférences de solidarité au profit des grévistes. Cet appel est accueilli par une enthousiaste ovation de l'auditoire.

La parole est ensuite donnée au citoyen Rivola.

DISCOURS DE RIVOLA

Le citoyen Rivola résume la situation. Deux faits, deux actes décisifs ont marqué cette grève.

1. La Rédaction du Manifeste aux travailleurs de l'industrie textile, lancé au début de la grève.

2. Le vote du Referendum qui vient de décider de l'ouverture de négociations directes avec les patrons.

Le Manifeste ouvrait la guerre des tarifs qui doit nécessairement aboutir à l'unification des conditions du Travail dans la région.

Le Referendum, outre qu'il détruisait la légende des chômeurs forcés, a ouvert l'ère des pourparlers et il a incité les patrons à formuler des concessions précises.

Les patrons de leur côté ont reconnu deux faits :

1. Ils ont avoué que depuis 15 ans ils avaient violé le tarif des tissages, qu'ils ne l'avaient qu'imparfaitement ou partiellement appliqué ;

2. Ils ont reconnu la nécessité d'une tarification générale pour les filatures et pour les préparations.

Ces aveux de classe patronale ne peuvent être moins que des réparations vis-à-vis de la classe ouvrière.

Vous avez prouvé que le tarif de 1889, élaboré avec la journée de 12 heures ne répondait plus aux conditions légales et techniques du travail, vous avez démontré que sa révision s'imposait et que c'était l'intérêt du haut patronat lui-même de se rallier à votre mouvement.

A autre part, sur le tarif des préparations, les patrons n'invoquent que de purs motifs d'amour-propre et ils subordonnent à une rentrée préalable à l'atelier l'examen des tarifs que les patrons ont depuis plus de dix jours entre leurs mains.

D'aussi graves intérêts peuvent-ils être mis en balance avec de mesquines raisons de « dignité » ?

Le Comité de la grève attend des ordres de l'assemblée.

Il résume son programme d'action en trois formules :

1° Adaptation du tarif de 1889 aux conditions actuelles du travail ;

2° Adoption d'un tarif unique pour les préparations ;

3° Adoption de tarifs et de salaires uniques pour les filatures.

Si les patrons reconnaissent votre droit et ne prétendent y soustraire qu'après la reprise du travail, pourquoi n'accepteraient-ils point sur l'heure une discussion.

C'est de l'enfantillage ou c'est de la duplicité.

Il vous appartient à vous tous de tracer à vos camarades leur devoir.

Comptez qu'ils sauront loyalement et énergiquement l'accomplir.

LA GREVE VOTEE

Le président met ensuite aux voix la continuation de la grève, qui est adoptée à l'unanimité.

Puis la foule s'écoule lentement sous la pluie en se donnant aujourd'hui rendez-vous pour la conférence Jaurès.

LE COMITE DE LA GREVE

Le Comité de la grève s'est ensuite réuni. Il a pris les dispositions que nous indiquons plus loin pour l'organisation de la réception et de la conférence du citoyen Jaurès.

Ensuite s'est réuni d'urgence le comité de secours pour la répartition.

Jaurès à Armentières

La réception à la gare d'Armentières. — La réunion à Houplines. — Le bureau.

Le citoyen Jean Jaurès arrivera en gare d'Armentières, à 1 h. 41 de l'après-midi, où l'attendront le Comité de la Grève et les grévistes de l'agglomération des deux villes.

On se dirigera en cortège vers la place d'Houplines où à deux heures et demie aura lieu la GRANDE CONFERENCE publique de notre éminent collaborateur et ami.

Le Bureau

La conférence Jaurès sera présidée par les deux citoyens-maires SOHIER et DAUDRUMEZ. Tous les membres du Comité de la grève seront assesseurs. Ce sont les citoyens :

Charles Lefebvre, secrétaire général du Syndicat textile d'Armentières ;

Vanhaesbrouck, secrétaire adjoint ;

Emile Dheygère, trésorier, conseiller prud'homme ;

Henri Brulois, conseiller prud'homme ;

Lecoeur, membre de la commission du Syndicat textile ;

Vandamme, membre de la commission du Syndicat textile ;

Louis Amand, collecteur.

Clovis Vanhove, *secrétaire du Syndicat textile*, ancien tisseur d'Houplines ;

Vanalderweireldt, trésorier ;

Hoet, Faure, fileur, Bosse, Sohier Gustave, Vandekerloen, *Flamera Louis*, Catteau, Flament Henri, Cardinal, Voitarier, Boursier, délégués.

Nous publierons le compte rendu sténographique du discours de Jaurès.

CE MATIN

Ce matin, à dix heures, a lieu, à l'Hôtel de Ville d'Armentières, la fin de l'entrevue des patrons et des délégués du Comité de la grève.

A 10 heures 1/2, assemblée générale à la *Maison du Peuple* de tous les grévistes.

Ordre du jour : Compte rendu de la réunion ; — *derniers préparatifs de la conférence Jaurès.*

UNE AFFICHE

Ce matin sera posée sur les murs d'Armentières et d'Houplines une affiche ainsi conçue :

Aux Grévistes

Camarades,

Un télégramme nous annonce l'arrivée du citoyen JAURES aujourd'hui jeudi 22 octobre, à 1 heure et demie.

Rendez-vous de tous les grévistes à la gare d'Armentières à 1 heure et demie pour l'accompagner en cortège par les rues Gambetta, de Quesnoy et d'Ypres jusqu'à la place de la République à Houplines où aura lieu la conférence à DEUX HEURES ET DEMIE.

Le Comité de la Grève.

LETTRE DU PREFET

aux Maires d'Armentières et d'Houplines

En dernière heure, nous recevons communication de la lettre ci-dessous que le Préfet du Nord adresse aux maires d'Armentières et d'Houplines :

Lille, le 21 octobre 1903.

Monsieur le Maire,

Les patrons filateurs d'Armentières et d'Houplines ont déjà fait connaître aux ouvriers par mon intermédiaire qu'avant la crise actuelle ils s'étaient déjà mis d'accord pour l'adoption d'un tarif commun devant avoir « pour résultat que « les ouvriers d'une catégorie déterminée, qui « gagnaient moins dans une usine, seront payés « autant que ceux qui gagnaient davantage pour « la même catégorie dans d'autres usines ».

Les filateurs m'adressent aujourd'hui, avec la lettre dont copie est ci-jointe, ce tarif élaboré dans la réunion du 3 octobre 1903 et dont je vous communique un exemplaire.

Je vous prie de porter le plus promptement possible ce tarif à la connaissance des ouvriers intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet du Nord,
Signé : L. VINCENT.

Vient ensuite copie de la lettre de M. Villard au nom des filateurs :

Armentières, 20 octobre 1903.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous remettre, au nom de la Filature de lin d'Armentières, le tarif élaboré dans la réunion du 3 octobre.

La situation de la filature française, rendue précaire surtout par la diminution des heures de travail, ne permet pas d'appliquer le tarif du Comité dit de la grève d'Armentières ; en unifiant les salaires, les filateurs ont donné la limite de leurs concessions. Ce tarif unique répondra d'ailleurs aux principales réclamations des ouvriers.

Comptant sur votre haute influence, votre esprit de justice et de conciliation, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression des sentiments les plus distingués de votre dévoué serviteur.

Signé : VILLARD.

SYNDICAT DES FILATEURS D'ARMENTIERES « LINS »

Tarif élaboré dans la réunion du 3 octobre 1903

Peignage. — Garçons de machine : 1re catégorie, 2 fr. par jour ; 2e catégorie, 1 fr. 75 ; 3e catégorie, 1 fr. 60 ; 4e catégorie, 1 fr. 50. — Partageurs ébouleuses, la semaine, 15 fr. — Hommes de peine et magasins, 3 fr. par jour.

Préparations. — Etaleuses en fin, 2 fr. 20 par jour. — Etaleuses en gros, 2 fr. par jour. — Etirageuses, 1 fr. 85 par jour. — Bambrocheuses, 13 fr. la semaine.

Cardes. — 1re catégorie, la semaine, 14 fr. 50 ; 2e catégorie, la semaine, 12 fr. 50.

Fileuses. — 86 broches, la journée, 2 fr. 50. — 100 broches, la journée, 2 fr. 66. — Metteuses en ordre, la journée, 1 fr. 75. — Démouleuses de 10 broches, la journée, 1 fr. 50. — En dessous de 10 broches, salaire proportionnel au nombre.

Salaire de début pour apprentis. — Garçons, 0 fr. 90 ; fillettes, 0 fr. 75, à augmenter suivant aptitudes et mérites.

Pour les ouvriers travaillant aux pièces, aucune réclamation n'a été faite dès le début ; le Syndicat a estimé que leur salaire était suffisant.

Les salaires actuels qui pourraient être plus élevés que ce tarif seront conservés dans chaque atelier.

Une note tendancieuse

Le *Nouvelliste-Dépêche* publiait, hier soir, en « derniers renseignements », la note suivante sous le titre : *Une délégation patronale aux ministères du commerce et de l'intérieur.*

Nous tenons à la reproduire *in extenso* :

« Le comité et une délégation des membres de l'Union textile (syndicat patronal) des industries du tissage se sont présentés, mercredi matin, aux ministères du commerce et de l'intérieur pour entretenir M. Trouillot de l'application de la loi Millerand-Colliard et M. Comb